

# Favoriser l'équité entre les salariés oui mais comment ?

**1,5 JOUR (10h30)** ▶ **PRÉREQUIS : Formation "Quelles Activités Sociales et Culturelles pour le bien être des salariés ?"**  
▶ **PUBLIC : Elu(e)s désirant développer ses compétences dans le cadre de son mandat**

## Objectifs

A l'issue du stage, vous serez capable de :

- ✓ Clarifier et légitimer le rôle social du CSE
- ✓ Savoir comment tendre vers l'équité pour plus de justice sociale entre les salariés
- ✓ Comprendre les enjeux de la communication sur la politique sociale du collectif

## Méthodes

- ✓ Formation interactive
- ✓ Exposés théoriques
- ✓ Exercices pratiques : travaux de groupes, analyse critique...
- ✓ Supports pédagogiques : fiches, conseils pratiques

## Modalités d'évaluation

Des exercices concrets servent d'évaluation des acquis tout au long de la formation.

## Modalités de suivi

Dans les 3 mois suivant la formation, un point est établi pour mesurer la mise en œuvre des acquis en milieu professionnel et identifier les nouveaux besoins.



## Programme

### ► Clarifier et légitimer le rôle social du collectif

- Définition du rôle social du collectif : historique des CSE, éléments législatifs et réglementaires...
- Définition d'une activité sociale et culturelle.
- Comprendre l'utilité sociale du collectif dans son environnement socio-économique : le CSE face aux problématiques et inégalités sociales des salariés.

### ► Savoir comment tendre vers l'équité pour plus de justice sociale entre les salariés

- Définir son projet social, sa politique sociale et culturelle : éléments de méthode, exemple de politique sociale...
- Définitions de l'équité, l'égalité, la solidarité, l'action sociale
- L'équité par les aides financières : les 6 étapes pour construire un quotient familial (QF) le plus juste possible.
- L'équité par la nature des activités : penser l'équité au-delà du financier...

### ► Pourquoi et comment communiquer sur la politique sociale et culturelle du collectif

- Les enjeux de la communication : explication des choix, des objectifs du collectif.
- Les moyens à disposition du collectif pour communiquer et valoriser les ASC : réunion, document(s) précisant les actions du collectif...

### ► Bilan et perspectives

- Evaluation de la formation
- Identification des axes d'amélioration
- Définition des priorités d'actions

### Coût de la formation

**Intra : 975 € net/jour/groupe**  
**Accompagnement : 975 € net/jour/groupe**

### Lieux et dates 2022

Sur site et sur demande uniquement

Parking gratuit (sauf Le Mans) - Sites desservis par les transports en commun.

Salles de formation accessibles aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite.  
Possibilité d'adapter les moyens pour les personnes en situation de handicap (contact référent handicap : Vincent Leprince - Tél : 02 41 88 73 58 - Mail : v.leprince@cezampdl.fr)



Déclaration d'activité formation enregistrée sous le n°52 44 07187 44 auprès du Préfet de région des Pays de la Loire. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.  
Agrée Formation économique des membres du CSE. Liste arrêtée par le Préfet des Pays de la Loire le 17 septembre 2021.

Responsable pédagogique : Vincent Leprince 02 41 88 73 58 - v.leprince@cezampdl.fr / Référente administrative : Valérie Dorléans 02 41 87 36 17 - v.dorleans@cezampdl.fr

Inscriptions et calendrier inter-entreprises disponible sur [www.cezam.fr](http://www.cezam.fr)